



# LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU SECOND DEGRÉ

SEPTEMBRE - OCTOBRE 2012

FICHE  
ARGUMENTAIRE

## Le rôle et la place des Assistants d'éducation au sein des établissements

### I- Analyse et enjeux du rôle des assistants d'éducation.

A cause de la précarité du statut des AED, ces personnels effectuent actuellement un certain nombre de missions qui ne sont pas les leurs par exemple le secrétariat. Ils doivent pallier au manque de personnels de l'Education Nationale et sont utilisés comme une variable d'ajustement au sein des établissements. Leur rôle ainsi que leurs missions ne sont pas pleinement reconnues cela entraîne leur isolement au sein de la communauté éducative. Les AED n'ont aujourd'hui pas le sentiment d'être un membre à part entière de l'Education Nationale pourtant leur rôle est indispensable au sein des établissements.

### II- Les propositions du SNES.

Le premier rôle que joue les AED est éducatif, ils interviennent en dehors des heures de classes et développent un lien privilégié avec les élèves. Leurs missions d'encadrement et de surveillance participent à l'apprentissage de la vie en collectivité et la création d'une socialisation en dehors de la sphère familiale. L'assistant d'éducation permet de faire le lien entre les élèves, les CPE et l'ensemble des personnels au sein de l'établissement. Les crédits attribués à l'accompagnement éducatif doivent être significativement augmentés pour permettre la mise en place de soutien scolaire, d'ateliers culturelles, artistiques ou sportifs permettant la transmission de valeurs essentielles au développement et à l'émancipation.

Les AED jouent également un rôle pédagogique en participant à l'aide aux devoirs, en apportant leur soutien, leur connaissance et leur expérience. C'est pour cela qu'il est indispensable que les AED soient étudiants, à la fois pour la proximité en âge mais aussi pour être un support d'identification positive pour les élèves.

Une réelle formation doit être mise en place pour permettre aux AED de maîtriser leurs missions et leur donner les outils pour travailler avec le public qui leur est confié.

Une fois leurs missions reconnues et une formation apportée, les AED doivent participer pleinement à la vie et à la démocratie de l'établissement parmi l'ensemble des personnels de la communauté éducative.